

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ? *il y en a trois*

2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ?

1^{re} St, primel, 2^e notre Dame de la Roche 3^e St, Laurent.

3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ? *à ma connaissance il n'y a pas de telles chapelles. Les chapelles de secours pour notre pauvre église mère. Comme les chapelles de Saint de deux siècles au moins, les ordonnances Royales ont disparu pendant la révolution de 93.*

4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ? *St, primel est une chapelle particulière, appartenant à Monsieur de Rosan Coat de Guernon. par quel évêque a-t-elle été autorisée, j'en sais rien, elle porte la date de 1667.*

5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ? *Aucune*

6° Quelle est la date de l'Indult ?

7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ?

8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ?

9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ?

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Evêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Evêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.